

Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du jeudi 25 septembre 2014

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS :

MM. Laurent DEPAGNE, Ahmed RAHEM, Julien DUSART, Mme Corinne ANASSE, M. José MARTINEZ, Mmes Rachida BENNAR, Agnès LACOSTE, MM. André GOSTEAU, Gérard RENARD, Mme Arlette DORDAIN, M. Jean-Pierre FLORENT, Mmes Thérèse LICCIARDONE, Anne-Marie CORBET, Habiba BENNOUI, Denise LEVAN, M. Laurent JEANNAS, Mme Clorinda COSTANTINI, M. David VAN CEULEBROECK, Mme Frédérique FONTAINE (arrivée à 18h45), M. Ludwig LOTTEAU, Mme Edith GODIN, MM. Emmanuel PETELOT, Philippe PEREK, Mmes Noémie DUJARDIN, Elizabeth COESTIER

Avaient donné procuration :

Madame Anne GOZÉ à monsieur Ahmed Rahem
Monsieur Patrick HENRARD à madame Corinne ANASSE
Monsieur Jean-Claude SOYEZ à monsieur Jean-Pierre FLORENT

EXCUSÉE : Madame Anne DUHEM

ABSENTS : néant

DECEDE : Néant

Date de la convocation : 19 septembre 2014

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire a tenu à rendre hommage aux anciens élus et aux élus décédés durant l'été 2014 mais également à l'otage français Hervé Gourdel assassiné par un groupe terroriste le 24 septembre.

Intervention de monsieur le Maire :

Notre commune a été lourdement endeuillée cet été et je souhaite de nouveau, avec le conseil municipal, rendre hommage aux amis et grands citoyens d'Aulnoy qui nous ont quittés.

*Monsieur **Christian Bateman** est décédé le 24 juin dernier durement éprouvé par la maladie et le décès de son épouse en mai dernier. Christian Bateman avait été conseiller municipal durant près de 23 ans.*

Membre assidu de la commission des travaux, des finances et de la communication, monsieur Bateman avait le souci permanent du respect de ses collègues élus municipaux et du bien vivre de ses concitoyens. Il avait parfaitement su trouver sa place au sein de l'assemblée municipale.

*Monsieur **Frédéric Deschamps** dont le décès brutal et les circonstances nous ont bouleversés était devenu conseiller municipal en 2005 et membre jusqu'à la fin de sa vie des commissions sports et de la culture ainsi que de l'Observatoire de promotion du sport.*

Frédéric était aussi fortement impliqué au collège madame d'Epinay dans la section UNSS de la savate boxe française qu'il avait créée. Il était un homme fidèle à ses engagements et à ses convictions qu'il défendait avec ardeur, dans le respect de chacun. Disponible aussi sur le terrain du bénévolat, il était une des chevilles ouvrières de la course de la Rhône.

Frédéric entourait sa vie familiale de beaucoup de pudeur. Cette vie était heureuse sans aucun doute et nous pensons beaucoup à son épouse et à ses deux fils.

***Michel Burgnies** est décédé le 10 août ; ancien directeur de l'école municipale de musique qu'il avait fondée en 1984, ancien chef de fanfare, grand ami d'Aulnoy, Michel avait su transmettre sa passion pour la musique à des centaines de jeunes, et les mêmes valeurs de cohésion à ceux qui lui ont succédé.*

*A quelques semaines d'intervalle, ont disparu deux fortes personnalités d'Aulnoy, messieurs **Joseph Deleeuw et Roger Marchant**, tous deux anciens conseillers municipaux, Joseph de 1965 à 1989 et Roger de 1959 à 2001.*

Beaucoup de similitudes rapprochaient les deux hommes dont la vie entière fut consacrée au service de leurs concitoyens. Leurs convictions et leur engagement en premier lieu au service des causes communes : l'aide aux plus fragiles et les personnes âgées.

Joseph Deleeuw avait tracé son chemin de bénévole associatif dès la fin des années 50 à l'Amicale Laïque et au Volley club. C'est l'Office de loisirs du 3^{ème} âge et l'UNRPA qui unissait Joseph à Roger dès la fin des années 80.

Souvenons-nous aussi que ce sont des hommes comme Joseph Deleeuw qui ont construit de leurs mains la première salle des fêtes d'Aulnoy.

Roger, dans sa recherche de tout ce qui pouvait faire le bien des autres s'était investi dès 1971 dans la section du don du sang en même temps qu'il intégrait le Bureau d'Aide Sociale, puis le CCAS.

Joseph Deleeuw et Roger Marchant figurent au nombre de ceux qui ont inspiré et inspirent encore notre pacte social aulnésien.

Nous devons une grande reconnaissance à ces hommes à la vie entière animée par le sens de l'intérêt général dans la parfaite abnégation.

Je vous propose d'associer à ces hommages madame Cécile Hugues épouse de Claude longtemps administrateur de notre CCAS et l'otage français Hervé Gourdel qui fut assassiné par un groupe terroriste, lâchement, cruellement, honteusement, pour reprendre les termes du Président de la République.

A l'issue de cette allocution, l'assemblée a observé une minute de silence en mémoire de ces personnes disparues.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal par 25 voix a désigné madame Denise Levan en qualité de secrétaire de séance. Madame Noémie Dujardin a recueilli deux voix (monsieur Philippe Perek, et madame Noémie Dujardin). Madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot n'ont pas participé au vote.

Installation de madame Elizabeth Coestier en qualité de conseillère municipale.

A ce moment de la réunion, monsieur le Maire a procédé à l'installation de madame Elizabeth Coestier en qualité de conseillère municipale suite au décès le 1^{er} juillet 2014 de monsieur Frédéric Deschamps.

Il lui a remis carte et insigne et lui a souhaité la bienvenue au sein de l'assemblée municipale.

2. Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2014

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2014 a été approuvé à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot).

3. Compte-rendu de décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales

Date de l'arrêté	Objet	Titulaire de la Commande ou mission	Montant et imputation budgétaire	Entreprises non retenues
17 juin 2014	Réalisation de travaux de voirie rue Degas – Sentier de la Rhônelle	Montaron Ets Colas Maubeuge (59)	229 682,75 € HT Soit 275 619,30 € TTC Opération 204 : Travaux de voiries Article 2315 : Travaux de voiries	SAS STBM Bruay (59) Ramery Travaux Publics Raismes (59) Eiffage Travaux Publics Marly (59) Sogéa Nord Somain (59) Lorban et Cie La longueville (59) SAS Jean Lefebvre Denain (59) SAS Bascop Le Quesnoy (59) Espaces Urbains Raimes (59)
26 juin 2014	Fourniture d'une machine porte-outils pour la gestion différenciée des espaces verts	MAPP Orchies (59)	16 620,00 € HT soit 19 944,00 € TTC Opération 209 : Acquisition de matériel pour les Services Techniques Article 2188 : Matériel gestion différenciée	Comptoir de la motoculture du Valenciennois Valenciennes (59)

<p>30 juin 2014</p>	<p align="center">Marché de prestation de transports routiers de personnes 2014/2015</p> <p>Lot n° 1 : Navettes intra muros et trajets courts (distances < 20 km)</p> <p>Lot n° 2 : Trajets moyens et longs (distances comprises entre 20 et 250 km)</p> <p>Lot n° 3 : Sorties du 3^{ème} âge – Trajets moyens (distances < 120 km)</p> <p>Lot n° 4 : Sorties culturelles ou de loisirs Transports + billets d'entrées éventuels</p>	<p>SAS Autocars Finand Aulnoy (59)</p>	<p>Lot n° 1 : Navettes intra muros et trajets courts (distances < 20 km) Montant maximum : 20 000,00 € HT</p> <p>Lot n° 2 : Trajets moyens et longs (distances comprises entre 20 et 250 km) Montant maximum : 30 000,00 € TH</p> <p>Lot n° 3 : Sorties du 3^{ème} âge – Trajets moyens (distances < 120 km) Montant maximum : 6 000,00 € HT</p> <p>Lot n° 4 : Sorties culturelles ou de loisirs - Transports + billets d'entrées éventuels Montant maximum : 4 000,00 € HT</p> <p>Article 6247 : Transports</p>	<p align="center">/</p>
<p>25 juillet 2014</p>	<p align="center">Travaux de modernisation de l'éclairage dans diverses rues de la ville</p>	<p>CITEOS Marly (59)</p>	<p>83 300, 00 € HT soit 99 960,00 € TTC Opération 204 : Travaux de voirie Article 2315 : Installations techniques</p>	<p align="center">SARL SAIEE Denain (59)</p>

4. Commissions municipales - modification

Le décès de monsieur Frédéric Deschamps le 1^{er} juillet 2014 entraîne une vacance au sein de deux commissions municipales.

En conséquence, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles 42 à 45 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- de modifier comme suit les commissions municipales suivantes :

Commission Politique Culturelle :

Titulaires :

Mme Corinne ANASSE
Mme Thérèse LICCIARDONE
Mme Habiba BENNOUI
Mme Anne DUHEM
M. Ludwig LOTTEAU
Mme Edith GODIN
M. Philippe PEREK
Mme Elizabeth COESTIER

Suppléants :

Mme Arlette DORDAIN
M. David VAN CEULEBROECK
M. Emmanuel PETELOT

Commission Politique Sportive :

Titulaires :

M. José MARTINEZ
M. Patrick HENRARD
M. Jean-Claude SOYEZ
M. Gérard RENARD
Mme Frédérique FONTAINE
M. Emmanuel PETELOT
Mme Elizabeth COESTIER

Suppléants :

M. André GOSTEAU
M. Jean-Pierre FLORENT
Mme Edith GODIN

- et pour ce faire, de ne pas procéder au scrutin secret en vertu des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5. Finances

5.1. Ecole élémentaire Emile Zola – Projet culturel – Demande de subvention

(sortie de madame Corinne Anasse qui n'a pas pris part au vote)

Par courrier du 5 mai 2014, madame la directrice de l'école élémentaire Emile Zola nous a informés que toutes les classes du cycle 3 s'étaient engagées lors de l'année scolaire écoulée dans un projet commun intitulé : « ceux de 14... » à l'occasion du centenaire du début du conflit.

Les actions liées à ce projet parmi lesquelles la sortie pédagogique (historial de la grande guerre à Péronne), l'achat de livres et de matériel pour le spectacle « ceux de 14... » que les élèves interpréteront le 10 novembre aux Nymphéas se sont élevées à 2 471,44 €.

Cette somme a été prise en charge par la coopérative de l'école. Cependant afin d'équilibrer son budget, madame la directrice sollicite la ville pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €. Considérant l'intérêt culturel de ces actions et notamment du spectacle, les membres de la commission des finances, lors de la réunion du 16 septembre 2014 ont émis un avis favorable à cette demande et proposé que cette somme soit imputée à la programmation culturelle 2014.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Corinne Anasse qui a quitté la salle et monsieur Patrick Henrard dont elle avait reçu procuration) a émis un avis favorable à cette proposition.

Les crédits feront l'objet d'un virement de crédits de l'article 6232 vers l'article 6574 – Fonction 2.

5.2. Aulnoy Sport Tennis de Table – Demande de subvention exceptionnelle

(Retour de madame Corinne Anasse et arrivée de madame Frédérique Fontaine – 18h45)

Suivant l'avis favorable du 16 septembre 2014 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé, à la demande de l'ASTT (Aulnoy Sport Tennis de Table), de lui octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 255 € pour l'équipement du club.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 022 : dépenses imprévues et inscrits au chapitre 65 – article 6574 – Fonction 4.

5.3. UNSS volley-ball – Demande de subvention exceptionnelle

L'équipe UNSS Minimes de volley du collège madame d'Epinay s'est qualifiée pour les championnats de France UNSS qui se sont déroulés du 3 au 6 juin à Villeneuve d'Ascq.

Les frais de participation se sont élevés à 986 € (frais de déplacement, repas,...).

Sur proposition du 10 juin 2014 de la commission de la politique sportive, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant qu'il est exceptionnel qu'une équipe accède à ce niveau de compétition et qu'elle a de fait représenté notre ville au niveau national, a décidé l'octroi à l'UNSS Volley d'une aide exceptionnelle d'un montant de 400 €.

La commission des finances, lors de sa réunion du 16 septembre 2014 avait également émis un avis favorable, précisant que cette somme sera prélevée sur la provision inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2014, dont le solde s'élèvera à 290,50€ après octroi des différentes aides à la formation sportive en cours et de cette subvention UNSS.

5.4. Séjour ski pour ados 2015 – Proposition de tarifs

Lors de sa réunion du 10 septembre 2014, la commission jeunesse a proposé d'organiser un séjour ski pour 15 jeunes fréquentant la maison de la jeunesse de 13 à 17 ans du 21 février au 1^{er} mars 2015 au Grand Bornand en Haute-Savoie.

Les objectifs de ce séjour sont les suivants :

Objectifs du séjour :

- permettre aux jeunes d'accéder à des séjours de vacances de qualité,
- être capable pour chaque jeune de vivre les attitudes et comportements propices à la vie en collectivité,
- être capable de vivre ce projet de loisirs sportif et culturel en tant qu'acteur de son projet.
-

Moyens :

- hébergement en pension complète en résidence, chambres de 4 à 9 lits,
- personnel d'encadrement,
- transport en car au départ de la commune,
- cours encadrés par l'Ecole de Ski Française

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2014, la commission des finances a proposé de fixer les tarifs détaillés dans le tableau ci-joint, selon les critères déjà retenus, à savoir un pourcentage variant de 20 à 40 % du prix du séjour pour les Aulnésiens en fonction des quotients familiaux et le prix coûtant pour les extérieurs.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adopter le projet de séjour ainsi que les tarifs afférents.

En outre il a été précisé que les jeunes ont la possibilité de participer aux « chantiers jeunes » pour réduire de 5% à 15% le coût du séjour.

Les prochains chantiers jeunes concerneront la réfection des peintures dans certaines entrées d'immeubles.

TARIFS POUR LE SEJOUR AU SKI VACANCES D'HIVER 2015
(Ski au Grand Bornand Haute Savoie)

<u>Quotients</u>	<u>Aulnésien</u>	<u>Versements</u>		<u>Non Aulnésien</u>	<u>Versements</u>	
Q < 185,00€	143,00€ (20% du prix du séjour)	1 ^{er}	36,00€	715,00€	1 ^{er} versement	179,00€
		2 nd	36,00€			
		3 ^{ème}	36,00€			
		4 ^{ème}	35,00€			
185,01€ ≤ Q ≤ 295,00€	228,80€ (32% du prix du séjour)	1 ^{er}	57,00€		2 ^{ème} versement	179,00€
		2 nd	57,00€			
		3 ^{ème}	57,00€			
		4 ^{ème}	57,80€			
295,01€ ≤ Q ≤ 395,00€	243,10€ (34% du prix du séjour)	1 ^{er}	61,00€		3 ^{ème} versement	179,00€
		2 nd	61,00€			
		3 ^{ème}	61,00€			
		4 ^{ème}	60,10€			
395,01€ ≤ Q ≤ 490,00€	264,55€ (37% du prix du séjour)	1 ^{er}	66,00€		4 ^{ème} versement	178,00€
		2 nd	66,00€			
		3 ^{ème}	66,00€			
		4 ^{ème}	66,55€			
Q ≥ 490,01€	286,00€ (40% du prix du séjour)	1 ^{er}	71,50€			
		2 nd	71,50€			
		3 ^{ème}	71,50€			
		4 ^{ème}	71,50€			

Prix du séjour : **715,00€ (contre 735 € en 2014)**

A ces tarifs s'ajoute l'adhésion annuelle à la Maison de la Jeunesse, soit 6,10€.

L'annulation se fait sans frais jusqu'à un mois avant le départ, ensuite sur présentation d'un certificat médical, sinon les frais avancés ne seront pas remboursés.

Le paiement peut s'effectuer en quatre fois aux dates suivantes :

- Novembre 2014 pour le premier versement
- Décembre 2014 pour le second versement
- Janvier 2015 pour le troisième versement
- Février 2015 pour le quatrième versement

5.5. Délibération Budgétaire Modificative n° 1

Par courrier du 19 juin 2014, le comptable de la commune nous a informés que le tableau d'amortissement de l'emprunt communal n° 7 176 735 (page 24-1 du Budget Primitif 2014), souscrit en 1998 pour un montant de 457 347,05 € (3 000 000 de francs) laisse apparaître un solde de 1,28 €. Ce solde est consécutif au passage à l'euro et au basculement de la comptabilité dans le logiciel de comptabilité HELIOS.

Afin de solder cette ligne d'emprunt arrivé à échéance, il nous est demandé de prévoir l'inscription des crédits nécessaires :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 : Emprunts en euros - 1,28 €

Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves

Article 1021 : Dotation +1,28 €

Sur proposition du 16 septembre 2014 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'émettre un avis favorable à ce virement.

5.6. Tarifs Nymphéas - Modification

Par délibération du 24 juin 2008, le conseil municipal a fixé les tarifs applicables à la salle culturelle les Nymphéas après étude tarifaire comparative portant sur plusieurs salles du valenciennois.

Il convient de préciser qu'aucune salle ne comporte une jauge identique à celle des Nymphéas mais il apparaît que le tarif de location ne correspond pas aux attentes des utilisateurs potentiels : entreprises ou administrations organisatrices de colloques, séminaires... alors que la ville est souvent sollicitée.

En conséquence, sur proposition du 16 septembre 2014 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de modifier le tarif de location de la salle des Nymphéas en le portant de 1800 € à 800 € afin de favoriser sa location.

Ce tarif sera applicable par jour de location, quel que soit le nombre d'heures d'utilisation.

Les autres tarifs resteront identiques, à savoir :

Nature de la location	Tarifs
Montage des praticables	54 € (forfait correspondant à 2 h x 2 agents x taux moyen)
Installation des gradins ou mobilier	41 € (forfait correspondant à 1 h 30 x 2 agents x taux moyen)
Technicien son et lumière	13,50 € par heure en semaine 22,00 € par heure le dimanche 26,50 € par heure de tarif de nuit (de 22 h à 7 h du matin)
<u>Associations aulnésiennes</u> : - repas au dessus de 250 personnes - spectacles	500,00 € 500,00 €
Préparation de la salle la veille de la location	50,00 €

5.7. Emploi d'Avenir – Volet formation – Prise en charge par la Ville

Le parcours individualisé de formation de Monsieur Youcef BOUDIB, au titre de son contrat en emploi d'avenir à la Cyberbase s'est formalisé, durant l'année scolaire 2013/2014, par son inscription à la formation au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Un cursus complémentaire s'avère nécessaire pour l'année 2014/2015 du 22 septembre 2014 au 29 janvier 2015.

Le coût total de cette formation supplémentaire s'élève à 1 850.00 €.

La Maison de l'Emploi de Valenciennes Métropole nous accorde une prise en charge à hauteur de 1 468,16 € correspondant aux cours suivis jusqu'au 31 décembre 2014.

Le reste à charge pour la commune s'élève en conséquence à 362 € dont 50 € pour les frais d'inscription.

Cette part correspond aux cours dispensés du 5 au 29 janvier 2015, la Maison de l'Emploi ne pouvant se prononcer sur son budget 2015. Le solde de cette formation, soit 19,84 € est à la charge de l'intéressé.

En conséquence, sur avis favorable du 16 septembre 2014 de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé la prise en charge partielle par la ville de ladite formation soit 362 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014 – Article 6184 : Frais de formation.

5.8. Opération d'intégration à l'inventaire communal des travaux effectués par le SIVOM de Trith-Saint-Léger pour le compte de la commune en 1995

Dans le cadre des débats en cours en vue de la modification des statuts du SIVOM de Trith-Saint-Léger et environs en SIVU, Madame le Trésorière du SIVOM nous a précisé qu'il conviendrait d'intégrer dans le patrimoine communal, des travaux effectués par le syndicat en 1995 pour le compte de la commune, relatifs à la réalisation du giratoire « Décathlon ».

L'opération comptable correspondante est la suivante :

Intégration	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Giratoire « Décathlon »	Article 2138 : 362 381,71 €	Article 1021 : 362 381,71 €

En conséquence, sur proposition en date du 16 septembre 2014 de la commission, des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable à cette opération d'intégration à l'inventaire communal.

5.9. Indemnité de conseil au receveur municipal - Modification

Par délibération du 18 avril 2014, le conseil municipal, dans le cadre de la réglementation en vigueur a décidé de l'indemnité de conseil à allouer au receveur municipal pour chaque exercice comptable pour toute la durée du mandat.

Or par courrier du 10 septembre 2014, monsieur le receveur nous précise que cette délibération doit être nominative.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, deux votes contre (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot), a décidé :

- d'annuler sa délibération du 18 avril 2014,
- d'adopter la délibération ci-dessous.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide à la majorité, deux votes contre,

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximal,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à PROUVEZ Jean-Luc, Receveur Municipal, pour toute la durée du mandat.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014. Fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales – Article 6225.

5.10. Funérailles de monsieur Frédéric Deschamps – Prise en charge partielle par la ville

A la suite du décès le 1^{er} juillet 2014 de monsieur Frédéric Deschamps, conseiller municipal, la commune s'est rapprochée de sa famille en vue de l'organisation des funérailles.

Considérant les décisions antérieures prises lors du décès de conseillers municipaux en activité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'une prise en charge partielle par la ville à hauteur de 1500 € des frais afférents aux obsèques assurées par la société de Pompes Funèbres Flahaut.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014 – Article 6232.

Le Groupe Aulnoy Enfin Pour Tous, après avoir rendu un hommage à monsieur Frédéric Deschamps a souligné qu'en temps de crise, il serait opportun de revoir les dispositions financières relatives à la prise en charge des frais d'obsèques des élus municipaux par la ville.

A cela, monsieur le Maire a répondu qu'une réflexion serait effectivement engagée sur ces dispositions.

6. Travaux et urbanisme

6.1. Immeuble 2 rue René Mirland – Projet d'acquisition par la Ville

La commission des travaux, lors de sa réunion du 10 avril 2014 a proposé l'acquisition à l'amiable d'une maison et de son terrain sis au n° 2 de la rue René Mirland, d'une superficie totale de 1100 m² appartenant aux consorts Leduc.

Cette acquisition présente un intérêt certain dans le cadre de la réalisation de notre éco-quartier. En effet, jouxtant le périmètre, cet emplacement pourrait favoriser la liaison piétonne pour relier le futur quartier au vieil Aulnoy.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, deux votes contres (monsieur Philippe Pérek et madame Noémie Dujardin), a décidé :

- d'émettre un avis favorable à la proposition de la commission des travaux et de décider l'acquisition de l'habitation susvisée et de son terrain au prix de 60 000 €,
- de solliciter l'exonération fiscale conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôt,
- de désigner maître Boca, notaire à Valenciennes pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014 – opération 223 – Réserve foncière – Article 2115 – Terrains bâtis.

Le groupe Aulnoy Enfin Pour Tous a justifié son vote en avançant les 3 raisons ci-dessous :

- *la majorité municipale souhaite densifier le tissu urbain, la destruction d'une habitation apparaît donc incohérente,*
- *le risque que cette destruction présente pour les pignons des deux maisons encadrant l'habitation concernée,*
- *une liaison piétonne existe déjà à 150 mètres de là.*

A cela monsieur Ahmed Rahem adjoint aux travaux a répondu que :

- *la réalisation de l'éco-quartier entraînera la construction de 400 logements,*
- *après consultation d'experts du bâtiment, l'habitation concernée peut être détruite sans risque pour les pignons des maisons voisines*
- *la ruelle Mirland située à 150 mètres n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.*

6.2. Réalisation de plantations dans le cadre du boisement des talus rues de Préseau et de Saultain et Chemin des Postes – 4^{ème} tranche – Demande de subvention au Conseil Général du Nord

Dans le cadre de la quatrième phase du reboisement des talus rues de Préseau, de Saultain et chemin des Postes, après avis favorable en date du 16 septembre de la commission des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter le plan de financement suivant :

Réalisation de plantations dans le cadre du boisement des talus rues de Préseau, de Saultain et Chemin des Postes	
DEPENSES	RECETTES
Montant H.T. de la dépense subventionnable : 10 429,48 €	Subvention 4 105 € (Conseil Général du Nord : 80% de 2052,50 mètres linéaires x 2.5 €)
Montant total H.T. du projet : 10 429,48 €	Autofinancement : 7 755,74 €
T.V.A. 20 % : 776,62 €	
T.V.A. 10 % 654,64 €	
Montant total TTC des Dépenses : 11 860,74 €	Montant total TTC des Recettes : 11 860,74 €

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Nord suivant le plan de financement ci-dessus,
- de décider que le solde sera financé sur les crédits communaux inscrits à l'opération 204 – Article 2315 – Fonction 8.

7. Politique sportive – Demande de subvention au titre de l'aide à la formation des cadres sportifs - AS Basket et club de boxe française

La commission de la politique sportive, lors de sa réunion du 10 juin 2014 a examiné deux demandes au titre de la formation des cadres sportifs.

Pour l'AS Basket, il s'agit :

- d'une formation d'arbitre régional pour deux membres de l'association - Coût 120 €.
- d'une formation d'entraîneur minibasket, jeunes, juniors et initiateur pour trois membres de l'association – Coût 260 €.
- d'une formation d'officiel de table de marque niveau région pour un membre de l'association – Coût 380 €.

Coût total : 760 €.

Pour le club de boxe française, il s'agit :

- d'une formation savate bâton défense pour deux animateurs du club pour un **coût de 365 €** (frais d'inscription à la formation et à l'examen).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant les principes préalablement mis en place par la commission de la politique sportive et son avis favorable, a décidé d'octroyer une aide financière, à raison de 50 % s'agissant de membres du club (et non pas d'animateurs des écoles de sport) et plafonnée à 200 € par an soit :

- 200 € pour l'AS Basket
- 182,50 € pour le club de boxe française.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2014 – Article 6574 – Fonction 4 - Provision

8. Conventions

8.1. Convention avec l'institut Médico Educatif (I.M.E.) pour l'utilisation de locaux

Suivant l'avis favorable du 9 septembre 2014 de la commission de la politique culturelle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser monsieur le Maire à signer avec l'Institut Médico-Educatif (IME) « L'eau Vive » une convention fixant les modalités d'occupation à titre gracieux, d'une salle à la médiathèque François Rabelais.

L'IME souhaite y organiser des ateliers d'arts plastiques tous les quinze jours en direction des enfants qui le fréquentent.

8.2. Alternative à l'exclusion temporaire des élèves - Convention avec le collège madame d'Epinay – Renouvellement

Sur avis favorable en date du 10 septembre 2014 de la commission jeunesse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser monsieur le Maire à renouveler la convention de partenariat avec le collège madame d'Epinay.

Elle a pour objectif, en cas de nécessité et avec l'accord des élèves et de leurs familles, la mise en œuvre, au bénéfice de jeunes Aulnésiens de l'établissement scolaire, d'une mesure alternative à l'exclusion encadrée par l'éducateur de prévention jeunesse de la Ville, sous la forme d'un accompagnement éducatif individualisé.

Madame Rachida Bennar, adjointe à la jeunesse, a précisé que ce service fonctionnait bien et qu'au cours de l'année scolaire écoulée, 9 jeunes Aulnésiens concernés par une exclusion temporaire avaient été suivis par l'éducatrice de prévention jeunesse.

9. Culture

9.1. Dénomination d'une nouvelle rue d'Aulnoy – Guillaume Apollinaire

Suivant l'avis du 9 septembre 2014, de la commission de la politique culturelle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de dénommer la nouvelle rue qui sera créée et qui reliera la rue André Malraux à l'avenue de la Rhône : rue Guillaume Apollinaire.

Madame Corinne Anasse, adjointe à la culture, a expliqué que la commission a porté son choix sur cet auteur par analogie avec les rues avoisinantes qui portent toutes des noms d'écrivains français.

9.2. Convention d'occupation de l'espace culturel Les Nymphéas avec la compagnie de danse Colophane

Sur avis favorable en date du 9 septembre 2014 de la commission de la politique culturelle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser monsieur le Maire à signer avec la présidente de l'association « Colophane » une convention fixant les modalités d'occupation à titre gracieux de la salle des Nymphéas.

Cet accueil participe de la volonté municipale d'encourager les jeunes talents et les associations artistiques ou culturelles et de développer la politique culturelle sous toutes ses formes.

10. Cyberbase - Modification des horaires d'ouverture et fermeture du bâtiment pendant les vacances scolaires

En raison de la formation supplémentaire présentée en point 5.7. dont va bénéficier l'animateur de la cyberbase en contrat d'emploi d'avenir auprès de l'Université de Valenciennes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de modifier comme suit l'amplitude d'ouverture de la cyberbase.

Lundi :	14h -15h30
Mercredi :	10h - 12h / 14h - 19h
Jeu di :	9h - 12h / 14h - 17h30
Vendredi :	8h - 12h / 15h - 18h
Samedi :	10h -12h30

Dans les mêmes conditions de vote, le conseil municipal, afin que l'agent puisse bénéficier de ses droits à congés, a décidé de fermer le bâtiment du 27 au 31 octobre 2014.

11. Réforme des rythmes scolaires – Convention avec le club de Gymnastique Marly-Aulnoy pour la mise à disposition du personnel

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville a souhaité construire un Projet Educatif Territorial (PEDT) de qualité et impulser une démarche participative, avec les associations sportives, culturelles et de loisirs.

Aussi, pour mettre en place son programme d'activités, elle a fait le choix d'une construction partagée, dans le cadre d'un comité de suivi technique. Le club de Gym Marly-Aulnoy s'y est associé, au même titre que d'autres clubs, en proposant des activités adaptées, en fonction de l'âge de chaque enfant.

Une convention doit être établie avec le club pour matérialiser le partenariat et fixer les modalités de financement.

En conséquence et après avis favorable du 17 septembre de la commission Education, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une non-participation au vote (monsieur Philippe Pérek) a décidé d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat, avec le club de Gym Marly-Aulnoy

A ce moment de la réunion monsieur le Maire a sollicité le conseil municipal afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le conseil municipal lui a accordé unanimement cette autorisation.

12. Validation officielle de la charte du Haut-Escaut

La charte du Haut-Escaut est un projet initié par la Province de Flandre occidentale, l'intercommunalité IDETA de Wallonie et le Département du Nord.

Il s'agit d'un engagement moral. Les signataires de cette charte s'engagent à développer la vallée du Haut-Escaut, de la source en France à Gavere en Belgique et ce de manière durable.

L'objectif consiste à faire de la vallée du Haut Escaut une région accueillante, dynamique, solidaire et culturelle avec l'Escaut comme trame bleue et verte centrale et lien entre les communes et régions.

Une étude diagnostic transfrontalière a été réalisée en 2013 et 2014 avec toutes les forces vives de la vallée de l'Escaut. A l'issue le bureau d'étude a dégagé des points forts, des points faibles, des pistes de travail et de développement ainsi que des orientations.

Cinq thématiques ont été dégagées : l'agriculture, l'habitat, l'industrie, le tourisme et la culture, le patrimoine naturel.

Les signataires s'engagent à rassembler leurs forces pour mettre en œuvre des actions concrètes qui pourraient prétendre à l'obtention de fonds européens.

Toutes les villes françaises et belges situées dans la vallée du Haut-Escaut sont concernées ainsi que celles situées à proximité, dans le bassin versant.

C'est à ce titre qu'Aulnoy est concernée. S'agissant d'un engagement moral, aucune participation financière n'est exigée.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- de valider officiellement la charte
- d'autoriser monsieur le Maire à la signer,
- d'adopter la délibération suivante.

La charte est disponible sur le site www.dostrade.eu

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que dans le cadre du projet Interreg IVA DOSTRADE (développement durable de la Vallée du Haut-Escaut) commencé en 2012, une étude pour « l'émergence d'une vision pour la Vallée du Haut-Escaut » a été menée en 2013 et 2014,

Considérant que cette étude a été réalisée par les bureaux d'étude JNC International & Prospect en collaboration avec toutes les forces vivantes de la Vallée du Haut-Escaut à travers 4 ateliers organisés fin 2013 et début 2014 qui ont rassemblé les politiciens et les fonctionnaires des communes situées le long de l'Escaut,

Considérant que, sur la base de ces ateliers, une vision d'avenir a été formulée pour la Vallée du Haut-Escaut à l'horizon 2030,

Considérant que l'étude sur la vision pour la Vallée du Haut-Escaut a été officiellement présentée à un large public le 19 juin 2014 à Avelgem,

Considérant que la *Charte pour le Haut-Escaut* a été signée « symboliquement » en date du 19 juin 2014 par les villes concernées de Flandre, de Wallonie et de la Région du Nord-Pas de Calais,

Considérant qu'aucun engagement financier n'est demandé et que la souveraineté des communes est respectée,

Considérant que la Charte est surtout considérée comme une volonté de coopérer ensemble afin de développer la Vallée du Haut-Escaut en une région forte,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

a décidé d'autoriser monsieur le Maire à signer la Charte de l'Escaut.

Information au conseil municipal

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'en raison d'importants travaux de réfection de peinture, la médiathèque François Rabelais sera fermée du 20 octobre au 1^{er} novembre 2014.

La secrétaire,

